



**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 SEPTEMBRE 2017**

**Présents :** MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

**Excusées :** Mmes Eliane Poulnot et Sandrine Sigonney

**Procurations :** de Mme Eliane Poulnot à Mme Isabelle Rebillot et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

**Secrétaire de séance :** Mme Alexandra Ardiet

\*\*\*\*\*

*Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2017.*

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Modification des statuts du Grand Besançon**

Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur la modification statutaire du Grand Besançon qui concerne le transfert des compétences « eau » et « assainissement » et la mise à jour de la liste des communes membres de la C.A.G.B. suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle Chemaudin-et-Vaux, approuve celle-ci à l'unanimité.

### **2- Déclassement du Domaine Public de la partie enherbée de l'ancienne route de Saône**

En raison de son absence d'utilité publique depuis son enherbement, l'ancienne route de Saône qui n'est plus utilisée en voirie (partie de l'ancienne route départementale située entre le virage à angle droit de la voie douce Saône-Gennes et la R.D. 464) est déclassée après Enquête Publique. La nouvelle parcelle ainsi créée appartiendra dorénavant au domaine privé communal.

### **3- Indemnisation du Commissaire Enquêteur**

En vertu de l'arrêté du 15 mai 2001 relatif à l'indemnisation des Commissaires Enquêteurs, le Conseil municipal décide unanimement de verser une indemnité d'un montant de 76.20 € au Commissaire Enquêteur qui a conduit l'Enquête relative au déclassement du Domaine Public de la partie enherbée de l'ancienne route de Saône.

### **4- Remboursement d'assurance**

Deux chèques (montant global d'environ 3 900 €) correspondants au solde du remboursement des indemnités journalières d'un agent en congé maternité jusqu'au 16 juin, ont été adressés à la Commune par la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).

## **5- Remboursement de frais de déplacements professionnels à un agent communal**

Un montant de 12.86 € est attribué à l'agent d'animation en dédommagement des déplacements qu'elle a été amenée à faire pendant le centre aéré de juillet avec son véhicule personnel (base de calcul : tarif S.N.C.F. deuxième classe en vigueur).

## **6- Remboursement de frais de location du photocopieur de l'école**

La société Lixxbail procède par chèque au remboursement de frais de location du photocopieur de l'école qu'elle a facturé deux fois à la Commune (montant de 168 €).

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Etat-Civil : naissance**

Nous saluons la naissance de Melis Ozturk, qui a vu le jour à Besançon le 18 août et dont les parents que nous félicitons sont domiciliés rue des Vanniers.  
Bienvenue à la demoiselle dans notre village

### **Urbanisme – dossiers acceptés**

- Le 17 juillet : déclaration préalable 025.267.17.C0013 (parcelles cadastrées section AB numéros 205, 207 et 210 – chemin des Vernottes – abri de jardin)
- Le 22 juillet : déclaration préalable 025.267.17.C0012 (parcelle cadastrée section AA numéro 136 – rue de la Vierge – réfection de toiture)
- Le 17 août : déclaration préalable 025.267.17.C0014 (parcelle cadastrée section AA numéro 164 – rue de la Corvée – véranda)
- Le 18 août : déclaration préalable 025.267.17.C0015 (parcelle cadastrée section AA numéro 190 – rue de la Maltière – changement fenêtres et volets)
- Le 24 août : permis de construire numéro 025.267.17.C0001 (parcelles cadastrées section AB numéros 134 et 141p – chemin du Vernois – maison d'habitation)

### **Urbanisme – droit de préemption urbain**

- Le 27 juillet : la Commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'une maison rue du Chanois (parcelle cadastrée section AB numéro 164) et sur la vente d'un terrain à bâtir chemin du Vernois (parcelle cadastrée section AB numéro 134).

### **Fin brutale du dispositif des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)**

L'Etat a décidé cet été de mettre brutalement fin au dispositif des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) dont bénéficiait l'un des employés communaux. Celui-ci, qui partage depuis bientôt deux ans son temps de travail entre les services techniques et le périscolaire, nous quittera donc à la fin de son contrat actuel qui s'achèvera le 30 septembre de cette année.

Cette décision du gouvernement ayant été prise au mois d'août avec application immédiate, nous n'avons pas été en mesure d'anticiper le changement et la reprise des ateliers périscolaires risque de se caractériser par plus d'enfants par intervenant ou des garderies en remplacement de certains ateliers. L'entretien du village posera un autre problème qu'il nous faudra résoudre dans le courant de l'hiver. Nous tenons à vous informer de cette évolution qui échappe totalement à notre volonté et qui entraînera à coup sûr une perte de la qualité du service rendu.

## **Marianne d'Argent**

Les Associations des Maires du Doubs et des Maires Ruraux du Doubs viennent de remettre à notre Commune la « Marianne d'Argent du Civisme 2017 » pour le très fort taux de votants lors des deux élections qui ont eu lieu cette année.

## **Incivilités**

Le tout récent parc à jeux pour enfants du village a déjà été victime d'incivilités : table de pique-nique brûlée à plusieurs endroits, graffitis sur certains agrès, ... et lorsque les aménagements ludiques à destination de notre jeune public n'est pas visé, le préau de l'école sert de lieu d'orgie (bien bruyante pour que les riverains soient tirés de leur sommeil) avant de se transformer en décharge et en urinoir. Faut-il passer sous silence les briquets retrouvés dans le bac à sable de la maternelle ou dans le stockage des plaquettes en bois bien sèches qui servent à alimenter la chaufferie communale (et qui sont censées bien brûler) ?

Madame le Maire a porté plainte. A ce jour, les responsables (adolescents et/ou jeunes adultes d'après les témoins) ne sont pas totalement identifiés, mais certains prénoms reviennent sans cesse de la bouche des riverains et constituent une source pour les gendarmes.

## **Festival de musique**

La société Splatsh (15 rue Pasteur, Besançon), organise un festival de musique à la salle polyvalente de Gennes le samedi 7 octobre prochain. Renseignements sur [www.splatsh.fr](http://www.splatsh.fr)

## **Oxy'Gennes**

Vous avez été nombreux mercredi au forum pour les inscriptions à nos activités et nous vous remercions de votre confiance. Notre association débute et nous avons besoin de vous ; merci de faire circuler au plus grand nombre autour de vous.

Nous avons encore quelques places disponibles pour les activités suivantes : CAF, Zumba, Ball form, Baby gym, Pilates, Forma strong, Marche nordique.

Nous recherchons aussi des hommes pour participer à l'activité Cross form (cette activité allie force et souplesse pour une musculation des cuisses, bras, abdos fessiers, sous forme de course d'endurance avec obstacles et sport de combat).

Contacts : Valérie Laroche (06 84 15 07 02) / Céline Plu (06 80 44 18 81)

Reprise de tous les cours le lundi 18 septembre

\*\*\*\*\*

*La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le jeudi 5 octobre à 20h00.*

## Le saviez-vous ?

« L'eau n'est pas seulement dans le Doubs ou les ruisseaux, elle circule également sous vos pieds. Et la **nappe est vulnérable** aux infiltrations de produits chimiques que vous mettez dans votre jardin.

Il suffit **d'1 gramme** de pesticide, pour **rendre impropre à la consommation 10 000 000 litres d'eau\***.

**Exemple :** Si vous désherbez votre terrasse avec un petit pulvérisateur de 5 L, celui-ci peut contenir jusqu'à 60 grammes de pesticide. Faites le calcul... »

**Voici quelques conseils de jardinage sans produit chimique.**

**LES BONNES GESTES** **JE JARDINE SANS PRODUIT CHIMIQUE** (PLANTES D'INTÉRIEUR, DU BALCON ET DU JARDIN)  
JE FAIS COMMENT ?

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, je ne pourrai plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de mon jardin**

**Je n'utilise plus** : désherbants, fongicides, insecticides, engrais, anti-limaces

**Je préserve mon environnement...**

- Pollution de l'air
- Baisse de la biodiversité
- Appauvrissement des sols
- Altération de la qualité de l'eau
- Accumulation de produits chimiques dans les sols

**... et ma santé**

- Ingestion directe ou indirecte
- Cancers
- Intoxication cutanée
- Dérèglements hormonaux
- Maladies respiratoires

**Je fais autrement**

 <b>Désherbants</b>	 Binette-râteau	 Serfouette	 Paillage	 Prairie fleurie
 <b>Insecticides</b>	 Coquilles d'œufs	 Savon noir	 Capucines	 Hôtels à insectes et nichoirs
 <b>Fongicides</b>	 Purin d'orties	 Oignon	 Ail	 Ciboulette
 <b>Engrais</b>	 Compost	 Engrais verts : Phacélie... ... et moutarde		
 <b>Anti-limaces</b>	 Coquilles d'œufs brisées	 Cendres de bois ou sciure	 Piège à bière	 Anti-limaces à base de ferramol

Pour aller plus loin : <http://www.jardiner-naturellement.org>  
[http://www.sybert.fr/en\\_maison.html](http://www.sybert.fr/en_maison.html)

\*Selon le seuil réglementaire de potabilité d'une eau destinée à la consommation humaine

Ville de  
**Besançon**



## 5<sup>ème</sup> édition des Virades de l'espoir à la Maison Familiale Rurale de Morre

Depuis plus de 30 ans, les Virades de l'espoir, évènement national solidaire, donnent à l'association « Vaincre la Mucoviscidose » les moyens de poursuivre son combat contre la maladie. L'association, comme à chaque édition, fait un appel aux dons. En effet, une énorme partie (96%) de son activité (recherche, aide aux malades, soutien aux familles) est financée par la générosité du public. Pour participer à cette 33<sup>e</sup> édition nationale, rejoignez la seule manifestation dans le Doubs cette année :

### Les Virades de Morre-Montfaucon le dimanche 24 septembre 2017 de 9H00 à 18H00

Cette journée sera solidaire mais également festive car de très nombreux spectacles ou animations sont prévus : défilé de mode, danse hip-hop et street dance, karaoké, chorale de variétés, flamenco et danse latino, groupes de disco, de rock et de reggae, orchestre acoustique, chant humoristique mais aussi des massages assis, du « tir-laser » ou des ateliers de peinture seront proposés.

Les enfants ne seront pas oubliés avec des jeux de cirque, du speed rider, du bowling, du maquillage, des stands « tirs au but » ou « courses en sac », des animations « roue de la fortune » ou « boîte-mystères », des quizz musicaux, des promenades en poney et beaucoup d'autres jeux de type kermesse.



N'oublions pas que cette manifestation demeure sous le slogan « Donnons notre souffle pour ceux qui en manquent » et, qu'à cet effet, des parcours pédestres et VTT seront aménagés tout particulièrement pour cette journée. Notons que, pour la première fois, le parcours principal empruntera le marais de Saône afin de faire découvrir au public ce très bel espace naturel. Les départs individuels se feront de 9H à 14H30 et les départs groupés sont prévus pour 10H00.

Bien sûr, les repas servis à table (réservation conseillée), la buvette et la petite restauration (en « salé » comme en « sucré ») devraient pouvoir combler et satisfaire les plus gourmands (ou assoiffés☺).



Contacts : 03 81 81 33 14

Site web : [vaincrelamuco.org](http://vaincrelamuco.org)